

Le présent document est important et nécessite votre attention. Si vous avez des doutes quelconques quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre conseiller en placements, votre conseiller fiscal et/ou juridique, selon le cas.

Si vous avez vendu ou transféré toutes vos Actions d'un quelconque des compartiments HSBC ETFs PLC, veuillez transmettre immédiatement ce document à l'acheteur ou au bénéficiaire, ou le cas échéant, au courtier, représentant de la banque ou autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.

Sauf définition contraire dans la présente, tous les termes commençant par une majuscule dans la présente doivent avoir le même sens que ceux qui figurent dans le dernier prospectus pour chacun des compartiments de HSBC ETFs plc (la « Société ») daté du 17 février 2017, tel que pouvant être amendé de temps à autre (le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus est disponible sur demande aux heures normales de bureau auprès de la Société.

Les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») assument la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent document. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la portée.

Veuillez noter que la présente n'a pas été examinée par la Banque centrale.

Le 18 avril 2018

Cher/Chère Actionnaire,

Objet : HSBC ETFs PLC (la « Société ») Avis relatif à plusieurs modifications

1. INTRODUCTION

La Société est agréée par la Banque centrale d'Irlande en tant que société d'investissement à capital variable et constituée selon les lois d'Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu de la loi relative aux Sociétés (Companies Act 2014) et des Réglementations des Communautés européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (telles qu'amendées) (les « **Réglementations** »). La Société est organisée selon le principe de la ségrégation des engagements entre ses Fonds en tant que société à compartiments multiples.

L'objectif de cette lettre est de vous informer de :

- (i) l'intention d'augmenter le niveau de la rémunération pouvant être payée aux Administrateurs ; et de
- (ii) l'intention d'apporter certaines modifications mineures aux politiques d'investissement de six compartiments de la Société.

2. AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de la Société stipulent que la rémunération des Administrateurs ne doit pas dépasser 40 000 € par an et par Administrateur, sauf avis préalable donné aux Actionnaires concernant toute augmentation des rémunérations. Après avoir pris en considération des données référencées du marché ainsi que le niveau actuel de rémunération des administrateurs des fonds irlandais, il est considéré approprié d'augmenter le niveau de ladite rémunération de sorte qu'elle ne dépasse pas 50 000 € par an et par Administrateur. La rémunération des administrateurs est versée aux Administrateurs indépendants et non aux Administrateurs qui sont des employés d'une entité de HSBC, quelle qu'elle soit. La présente lettre fait office d'avis sur les intentions du conseil d'augmenter le niveau de la rémunération versée aux Administrateurs.

3. CERTAINES MODIFICATIONS MINEURES DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DE SIX COMPARTIMENTS DE LA SOCIÉTÉ

HSBC Multi Factor Worldwide Equity UCITS ETF
HSBC MSCI AC Far East Ex Japan UCITS ETF
HSBC Economic Scale Worldwide Equity UCITS ETF
HSBC MSCI Emerging Markets UCITS ETF
HSBC MSCI EM Far East UCITS ETF
HSBC MSCI China UCITS ETF
(conjointement les « **Fonds modifiés** »)

Des modifications mineures doivent être apportées à la politique d'investissement de chacun des Fonds modifiés pour leur permettre d'investir dans des Actions A chinoises. Les Actions A chinoises sont des actions de sociétés chinoises cotées soit sur la Bourse de Shanghai, soit sur celle de Shenzhen, dont le prix est coté en Renminbi et qui disponibles pour les investisseurs chinois et les investisseurs étrangers stratégiques, tels que les Fonds modifiés. Les Fonds modifiés peuvent investir en Actions A chinoises (a) directement via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ; (b) indirectement par le biais de Produits d'accès aux Actions A chinoises (China A Access Products, ou CAAP) ; ou (c) indirectement par le biais d'Organismes de placement collectif éligibles, y compris d'autres Fonds de la Société ou des organismes gérés par le Gestionnaire d'investissement ou ses affiliés.

Des facteurs de risque supplémentaires relatifs aux risques associés aux investissements tant directs qu'indirects dans des Actions A chinoises ont été rajoutés dans le Prospectus. Cette modification apportée à la politique d'investissement de chacun des Fonds modifiés ne change pas fondamentalement le profil de risque ni les investissements d'aucun des Fonds modifiés. La présente lettre fait office d'avis sur les modifications proposées aux Fonds modifiés, telles qu'exposées ci- dessus.

4. DATE DE PRISE D'EFFET

La modification de la rémunération des Administrateurs et les modifications mineures des politiques d'investissement des Fonds modifiés prendront effet une fois que la Banque centrale aura pris note du Prospectus et des suppléments révisés de la Société, aux environs du 11 mai 2018.

5. CONCLUSION

Les Administrateurs de la Société considèrent que les modifications proposées sont dans l'intérêt des Actionnaires de la Société et des Fonds modifiés, selon le cas. Si vous avez des questions concernant ces points, vous pouvez contacter la Société ou l'Agent administratif, HSBC Securities Services (Ireland) DAC, ou contacter votre conseiller en placements, conseiller fiscal et/ou juridique, selon le cas.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.

Je vous prie d'agréer, cher/chère Actionnaire, mes sincères salutations.

Administrateur
Pour et au nom de
HSBC ETFs PLC